

## "L'Europe des trusts" dans Le Drapeau rouge (27 mars 1957)

**Légende:** Le 27 mars 1957, l'économiste Pierre Joye dénonce dans le quotidien communiste belge Le Drapeau rouge la Communauté économique européenne (CEE) qui symbolise à ses yeux l'alliance du grand capital contre les travailleurs européens.

**Source:** Le Drapeau rouge. Quotidien du Parti communiste de Belgique. 27.03.1957, n° 61; 36e année. Bruxelles: Société populaire d'édition. "L'Europe des trusts", auteur:Joye, Pierre , p. 1; 3.

**Copyright:** (c) Le Drapeau rouge

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_europe\\_des\\_trusts\\_dans\\_le\\_drapeau\\_rouge\\_27\\_mars\\_1957-fr-76dd3415-6a42-4645-8503-2c4a2b63d064.html](http://www.cvce.eu/obj/l_europe_des_trusts_dans_le_drapeau_rouge_27_mars_1957-fr-76dd3415-6a42-4645-8503-2c4a2b63d064.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



## L'Europe des trusts

Les cloches de Rome sonnaient à toute volée quand P.-H. Spaak apposa, le premier, sa signature en bas des traités du Marché commun et de l'Euratom. Les enfants des écoles avaient reçu congé et tout avait été mis en œuvre pour imprimer un caractère solennel à une cérémonie dont les principaux acteurs s'ingénierent, assez lourdement, à exalter l'importance : Adenauer en affirmant que « cette signature est un événement historique » et Spaak renchérissant en déclarant que « le 25 mars » demeurera la date la plus importante de l'histoire de l'Europe ».

Radio-Vatican, à vrai dire, fut plus lyrique encore : soulignant que la signature se faisait le jour de l'Annonciation, quand l'ange Gabriel annonça à la Vierge qu'elle allait être la mère de Dieu, le speaker pontifical formula le vœu que les traités soient aussi annonciateurs d'une ère nouvelle !

En dépit des carillons, de l'éloquence officielle et de la bénédiction papale, ce pas important vers le Marché commun ne suscite guère d'enthousiasme dans les pays intéressés.

A Rome déjà, à l'issue de la cérémonie, M. Pineau a eu fort à faire pour défendre des projets qui suscitent de vives critiques dans son pays. A Bonn, en indiquant les conditions qu'il met à la ratification des traités, le parti social-démocrate allemand a confirmé que ses perspectives sont diamétralement opposées à celles des promoteurs de l'Europe à Six.

Et en Belgique même, les premiers commentaires sont fort prudents. Tandis que « La Métropole » exprime l'avis que « la bataille » pour la défense des intérêts raisonnables de chaque nation participante ne fait que commencer, « La Cote libre » constate que « plus on avance, plus on se rend compte que la Belgique a joué dans les négociations un rôle de dupe ». Et « La Wallonie » formule le vœu que le Parlement belge ne se hâte dans tous les cas pas trop à ratifier les traités.

Comment expliquer cette méfiance qu'on retrouve dans les six pays invités à former un Marché commun ?

En grande partie par des raisons de bon sens. S'il est encore malaisé de mesurer les conséquences exactes, qu'entraînerait la création de ce Marché commun pour chacun des partenaires, il n'est pas difficile de prévoir, dès à présent, que des intérêts légitimes risquent d'être sacrifiés dans tous les pays participants.

Une union économique du genre de celle réalisée entre la Belgique et les Pays-Bas présentait un caractère fort différent. En gros, cette union Benelux réunissait deux économies à peu près complémentaires, notre pays étant beaucoup plus industrialisé que la Hollande. Dès lors, après une période d'adaptation qui fut du reste assez difficile, les avantages ont finalement pu surpasser les inconvénients de l'opération.

Pour le Marché commun, la situation se présente tout différemment. Pour prendre le cas de la Belgique, par exemple, il n'est pas un seul produit fabriqué chez nous qui ne le soit également, soit en Allemagne, soit en France. Dans de telles conditions, l'ouverture du Marché commun aboutira forcément à une recrudescence effrénée de la concurrence entre producteurs rivaux, à une guerre au couteau d'autant plus acharnée que la création même de cette « Europe à Six » risque de rendre plus difficile l'accès aux autres marchés, notamment aux vastes débouchés que les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie pourraient offrir aux pays fortement industrialisés de l'Europe occidentale.

Or, le développement de la concurrence n'est pas nécessairement synonyme de progrès économique. C'est même moins que jamais le cas, en cette époque des trusts et des monopoles où la capacité de résistance des entreprises dépend moins de leurs qualités intrinsèques que de l'appui que leur accordent les grandes banques et les holdings.

Dès lors, la création du Marché commun risque surtout d'aboutir au renforcement du capital monopoleur et à l'élimination des petites et moyennes entreprises, même bien équipées.

Sur ce point, le vieux ministre luxembourgeois Bech s'est montré plus honnête que la plupart de ses

collègues : s'adressant au parlement de son pays, il a franchement expliqué que le Marché commun présenterait de très graves dangers pour la moyenne industrie.

Et c'est vrai. La suppression des barrières douanières au sein de l'Europe à Six amènera les grands trusts à conclure entre eux des accords de cartel, qui leur permettront d'éliminer les firmes indépendantes et de grossir encore leurs profits.

C'est ce que les grands sidérurgistes ont déjà fait lors de la création de la CECA. : ils ont aussitôt créé le cartel de l'acier et, depuis lors, ils se sont entendus pour hausser constamment leurs prix.

Dans les secteurs où la concurrence joue encore plus ou moins, dans les industries légères notamment, il en ira de même : le Marché commun conduira à une concentration plus poussée qui laissera seulement subsister les entreprises patronnées par les grands groupes monopolistes.

C'est cela qui explique pourquoi les gouvernements s'engagent si volontiers dans une voie qui risque d'avoir de graves conséquences pour leurs pays.

Ils ne le font pas seulement parce que le Marché commun fait partie intégrante de la politique atlantique des « blocs » née de la guerre froide.

Ils le font aussi parce que les dirigeants des monopoles, les vrais maîtres du pays, estiment qu'ils s'accommoderont fort bien de cette Europe unie. Sans doute les grands konzerns allemands joueront-ils un rôle prépondérant au sein de cette Sainte-Alliance du grand capital, mais les groupes financiers belges, français, hollandais et italiens considèrent qu'ils sont de taille à s'entendre avec eux.

Du reste, ils n'ont pas attendu le « marché » pour travailler en commun.

La Société générale n'a-t-elle pas introduit l'ex-criminel de guerre Flick à Hainaut-Sambre ? La Brufina n'a-t-elle pas fondé avec la Deutsche Bank un consortium pour exploiter l'Afrique noire ? Et Solvay n'a-t-il pas depuis fort longtemps des filiales prospères en Allemagne, en Italie et en France ?

Au sein de la petite Europe, les trusts internationaux comptent s'arranger entre eux pour exploiter en commun les travailleurs des six pays. En concentrant la production dans les entreprises qui leur paraissent le plus rentables et en fermant les divisions où les conditions leur semblent moins favorables, ne fût-ce que parce que la main-d'œuvre s'y montre moins docile.

N'est-ce pas ainsi qu'ils procèdent déjà, à l'heure actuelle, au sein des différents pays ? Avec le Marché commun, ils travailleraient en plus grand.

C'est cela l'Europe qu'on nous propose : l'Europe des trusts !

**Pierre JOYE**